

DÉPARTEMENT
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT
LA ROCHELLE
COMMUNE
SAINT-CHRISTOPHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION 2023-47
PORTANT SUPPRESSIONS D'EMPLOIS ET MISE
À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

L'an deux mille vingt-trois, le onze octobre à vingt heures et trente-cinq minutes, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, le Conseil municipal de la commune de Saint-Christophe, légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Philippe CHABRIER, Maire.

Conseillers en exercice			15
Quorum			8
Présents			9
M. CHABRIER	M. LAVALADE	Mme ZELMAR	
Mme JONES	Mme GRENON	M. GERVAIS	
M. GAUTHIER	Mme DILLERIN	M. PLANCHET	
Absents ayant donné pouvoir			2
Mme BOURG	pouvoir à	M. CHABRIER	
Mme SIMONNEAU	pouvoir à	Mme JONES	
Absents excusés			4
M. PAILLOU	Mme GROS	M. BESSON	
M. BOURDEAU			
Suffrages exprimés			11
Public			1
Secrétaire de séance		Mme ZELMAR	
Auteur de l'acte		M. CHABRIER	
Convocation			03/10/2023
Affichage de l'avis			03/10/2023

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Christophe, après délibération et vote au scrutin ordinaire à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment l'article L.2541-12 ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique et, notamment l'article L.542-2 ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 septembre 2022 portant création d'un emploi permanent à temps complet de secrétaire de Mairie au grade d'attaché territorial ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 janvier 2003 portant création d'un emploi permanent à temps complet de secrétaire de Mairie au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe ;

Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département, au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime et au comptable public ; le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	12	10	23
Transmis au C.L. le	12	10	23

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
 Pour extrait certifié conforme à l'original,
 Le Maire, Philippe CHABRIER. La Secrétaire de séance, Nadine ZELMAR.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12 mai 2017 portant création :

- D'un emploi permanent à temps complet d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe ;
- De deux emplois permanents à temps complet d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe ;
- D'un emploi permanent à temps complet d'agent territorial spécialisé aux écoles maternelles au grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 janvier 2021 portant création d'un emploi permanent à temps non complet (31,14/35^{ème}) d'agent des services polyvalent en milieu rural au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 avril 2018 portant création d'un emploi permanent à temps complet d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe ;

Vu les avis du Comité Social Territorial en date du 21 septembre 2023 ;

Considérant que les emplois concernés ne sont plus utilisés suite à des départs en retraite ou à des mutations ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

D É C I D E

ARTICLE PREMIER

Les postes suivants sont supprimés :

- Un emploi permanent à temps complet de secrétaire de Mairie au grade d'attaché territorial créé par délibération du 29 septembre 2022 ;
- Un emploi permanent à temps complet de secrétaire de Mairie au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe créé par délibération du 27 janvier 2003 ;
- Un emploi permanent à temps complet d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe créé par délibération du 12 mai 2017 ;
- Deux emplois permanents à temps complet d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe créé par délibération du 12 mai 2017 ;
- Un emploi permanent à temps complet d'agent territorial spécialisé aux écoles maternelles au grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe créé par délibération du 12 mai 2017 ;
- Un emploi permanent à temps non complet, pour une quotité horaire de 31,14/35^{ème}, d'agent des services polyvalent en milieu rural au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe créé par délibération du 29 janvier 2021 ;
- Un emploi permanent à temps complet d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe créé par délibération du 13 avril 2018.

Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département, au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime et au comptable public ; le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	12	10	23
Transmis au C.L. le	12	10	23

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Le Maire,

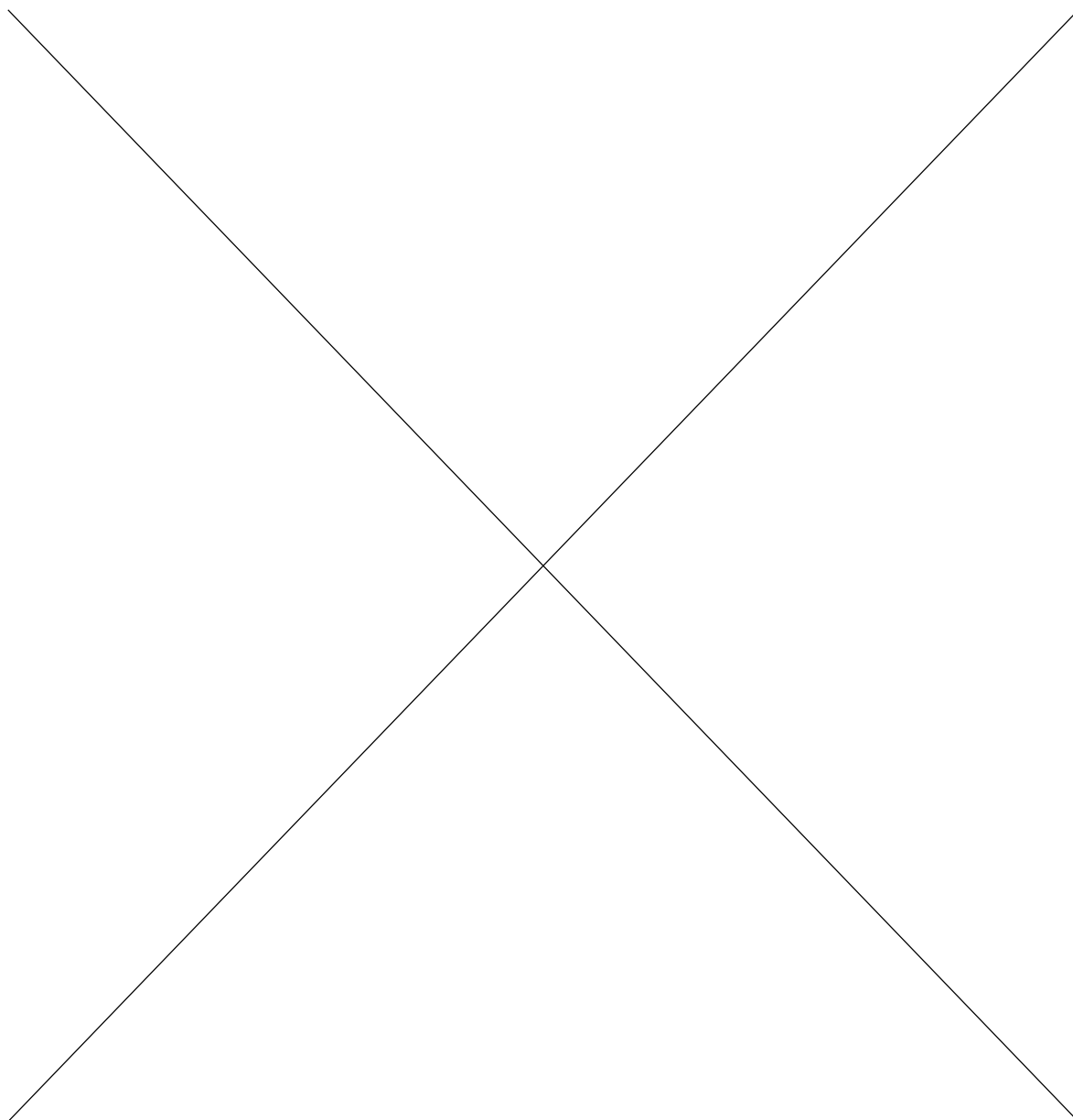
Philippe CHABRIER.

La Secrétaire de séance,

Nadine ZELMAR.

ARTICLE 2

Le tableau des emplois de la collectivité, exposé en annexe A, est mis à jour en conséquence.



Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département, au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime et au comptable public ; le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	12	10	23
Transmis au C.L. le	12	10	23

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Le Maire,

Philippe CHABRIER.

La Secrétaire de séance,

Nadine ZELMAR.

ANNEXE A : TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITÉ MIS À JOUR AU 11 OCTOBRE 2023

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS							
EMPLOI	DÉLIBÉRATION	CRÉATION	CA T.	GRADE	DURÉE	STATUT	DEPUIS LE
<i>Filière Administrative</i>							
Secrétaire de mairie	29/09/2022	29/09/2022	A	Attaché territorial	35	Vacant	29/09/2022
Secrétaire de mairie	23/11/2022	01/01/2022	B	Rédacteur territorial	35	Pourvu	16/01/2023
Secrétaire de mairie	27/01/2003	01/03/2003	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	Vacant	01/02/2023
Assistant administratif polyvalent	20/04/2022	20/04/2022	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	32	Pourvu	01/06/2022
<i>Filière Technique</i>							
Agent des services polyvalent en milieu rural	03/11/2014	01/01/2015	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	Pourvu	01/01/2015
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	22/05/2023	01/06/2023	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	Pourvu	01/06/2023
Agent des services polyvalent en milieu rural	21/07/2022	01/10/2022	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	31,14	Pourvu	01/10/2022
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	12/05/2017	01/07/2017	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	Vacant	01/07/2017
Agent des services polyvalent en milieu rural	29/01/2021	01/03/2021	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	31,14	Vacant	01/10/2022
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	13/04/2018	01/06/2018	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35	Vacant	30/05/2023
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	12/05/2017	01/07/2017	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35	Vacant	01/07/2017
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	12/05/2017	01/07/2017	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35	Vacant	01/07/2017
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	12/05/2017	01/07/2017	C	Adjoint technique territorial	35	Pourvu	01/12/2017
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	29/09/2022	01/01/2023	C	Adjoint technique territorial	35	Pourvu	01/01/2023
<i>Filière Sanitaire et Sociale</i>							
ATSEM	12/05/2017	01/07/2017	C	ATSEM principal de 1ère classe	35	Vacant	22/03/2021

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS								
EMPLOI	DÉLIBÉRATION	DÉBUT	FIN	CA T.	GRADE	DURÉE	STATUT	DEPUIS LE
<i>Filière Technique</i>								
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	22/05/2023	01/09/2023	31/08/2024	C	Adjoint technique territorial	35	Pourvu	01/09/2023
Agent des services polyvalent en milieu rural	22/05/2023	01/09/2023	31/08/2024	C	Adjoint technique territorial	35	Pourvu	01/09/2023
Agent des services polyvalent en milieu rural	31/08/2023	04/09/2023	31/08/2024	C	Adjoint technique territorial	NC	Pourvu	02/10/2023
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	22/05/2023	01/09/2023	31/08/2024	C	Adjoint technique territorial	NC	Pourvu	01/09/2023

TABLEAU DES EMPLOIS VACATAIRES					
EMPLOI	DÉLIBÉRATION	DÉBUT	FIN	STATUT	DEPUIS LE
Agent recenseur	11/10/2023	01/01/2024	25/02/2024	Vacant	11/10/2023

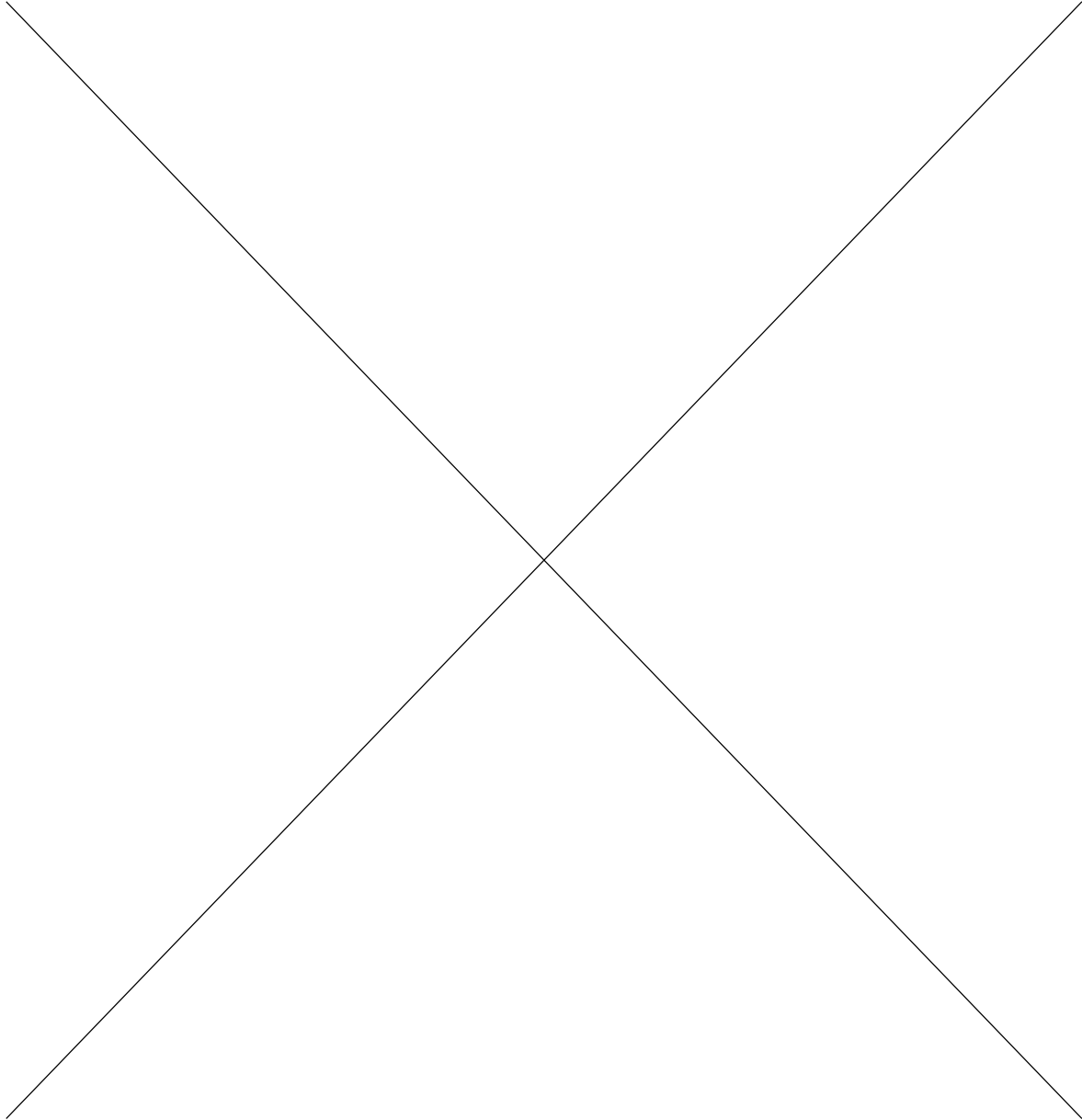
Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département, au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime et au comptable public ; le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	12	10	23
Transmis au C.L. le	12	10	23

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme à l'original,
Le Maire, La Secrétaire de séance,
Philippe CHABRIER. Nadine ZELMAR.

TABLEAU DES EMPLOIS DE DROIT PRIVÉ						
EMPLOI	DÉLIBÉRATION	DÉBUT	FIN	DURÉE	STATUT	DEPUIS LE
<i>NÉANT</i>						



Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département, au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime et au comptable public ; le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	12	10	23
Transmis au C.L. le	12	10	23

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme à l'original,
Le Maire, Philippe CHABRIER. La Secrétaire de séance, Nadine ZELMAR.